

Le Parlement burundais durcit la loi sur les partis politiques

RFI, 26 avril 2011 L'Assemblée nationale du Burundi a adopté ce 25 avril 2011 une nouvelle loi sur les partis politiques. Cette loi durcit les conditions d'agrément et donne un droit de regard du gouvernement sur leur fonctionnement.

L'opposition y voit un retour au monopartisme. Le ministre burundais de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, assure que la nouvelle loi consacre de nombreuses avancées démocratiques. Le texte prévoit pour la première fois au Burundi le financement des partis représentés à l'Assemblée nationale. Il va permettre également de mettre de l'ordre dans le paysage politique burundais. L'objectif est de « réduire la pléthore de partis politiques qu'il y a dans ce pays avec 44 partis », a indiqué le ministre, « C'est trop ! »

Désormais, un nouveau parti politique doit réunir au moins 1 700 membres fondateurs provenant des 17 provinces avant d'être agréé au lieu de 102 exigés aujourd'hui. La nouvelle loi donne également au ministre de l'Intérieur un droit de regard sur le fonctionnement de tous les partis : « S'il advenait qu'un parti politique ne se conforme pas à son règlement d'ordre intérieur, le ministre aura la latitude de lui faire des observations et, si besoin, de prendre des décisions », a commenté Edouard Nduwimana. Une disposition pourrait être utilisée par le pouvoir : selon la loi, chaque membre fondateur d'un parti doit obligatoirement présenter une attestation de résidence au Burundi. Les leaders de l'opposition qui résident à l'étranger seront donc éliminés. Enfin, la loi interdit les coalitions sauf pendant la période électorale et, surtout, subtilement, même les partis agréés par la loi doivent s'y conformer obligatoirement. « Dès sa promulgation, les partis devront se conformer dans les six mois à la nouvelle loi et celui qui ne le fera pas sera considéré comme inexistant, c'est-à-dire qu'il sera supprimé ». Les 12 partis de l'opposition regroupés au sein de l'Alliance démocratique pour le changement (ADC) avaient rejeté ce projet de loi, il y a deux semaines. Pour Léonce Ngendakumana du parti Sahwanya-Frodebu, créé en 1992, il n'est pas question de redemander un agrément : « Nous nous sommes battus pour la démocratie (...) on ne peut pas se soumettre à la seule volonté du CNDD-FDD [Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces de défense de la démocratie], le parti au pouvoir vise le retour au monopartisme ». Depuis les élections générales de 2010, remportées par le régime du président Pierre Nkurunziza, de nombreux opposants sont entrés dans la clandestinité ou ont fui le pays. De nouvelles poches de rébellion ont lancé des attaques ou procédé à assassinats ciblés ces derniers mois.